

2024

Rapport d'activité



www.aiuf.fr

contact@aiuf.fr - 07 71 67 83 37

56 rue de Vouillé
75015 PARIS

SOMMAIRE

L'AIUF : missions, gouvernance et financement	1
Les missions de l'association.....	1
La gouvernance de l'association en 2024	1
Le financement de l'AIUF.....	5
Activité de l'AIUF en 2024	6
Représenter les professionnels de santé libéraux	6
Accompagner, informer et sensibiliser les professionnels de santé libéraux	14
Soutenir les URPS adhérentes.....	24
Annexe I – Programme des Rencontres AVEC santé de 2024 à Montpellier	26
Annexe II – Programme de la journée Régionale de la FémasIF	27
Annexe III – Programme de la journée des CPTS Yvelinoises	28
Annexe IV – Résultat de l'enquête de satisfaction des PLAI	29
Annexe V – Plaquette d'information sur l'Expérimentation ROR 78.....	30
Annexe VI – Courrier sur l'expérimentation ROR à destination des Kinésithérapeutes du 78.....	31
Annexe VII – Liste des informations renseignées dans le ROR, visibles du grand public et des professionnels de santé : résultat du SESAN.....	31
Annexe VIII – Programme de la journée nationale de l'URPS Pharmaciens.....	32
Glossaire	33

L'AIUF : missions, gouvernance et financement

Les missions de l'association

Créée en décembre 2017, l'AIUF s'est donné pour missions :

- d'accompagner l'action des URPS franciliennes par une **démarche de mutualisation** ;
- de **promouvoir les missions des URPS franciliennes** à travers la réalisation de projets pluriprofessionnels sur des sujets tels que la prévention, la promotion de la santé ou la veille sanitaire, l'accompagnement du patient en particulier chronique et plus largement l'ensemble des missions dévolues aux URPS initiées par la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) ;
- de **favoriser l'expression partagée des professionnels de santé en Île-de-France** auprès des pouvoirs publics dans l'optique de l'élaboration et l'application du projet régional de santé sur des sujets transversaux aux professions de santé libérales ;
- de **favoriser le développement de l'exercice pluriprofessionnel** des professionnels de santé libéraux ;
- de **contribuer à la défense du modèle d'exercice libéral** notamment dans le cadre du virage ambulatoire ;
- de contribuer au **déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagée**.

La gouvernance de l'association en 2024

Le bureau

En 2024, le bureau de l'AIUF était composé des 5 membres suivants :



Fatima SAID DAUVERGNE
(URPS Infirmiers)
Présidente



Yvan TOURJANSKY
(URPS Kinésithérapeutes)
Secrétaire général



Bertrand AUPICON
(URPS Podologues)
Trésorier



Lise EL OMARI
(URPS Sage-Femmes)
Secrétaire générale adjointe



Raphaëlle KWANTES
(URPS Orthophonistes)
Trésorière adjointe

Au cours de l'année, le bureau s'est réuni à 9 reprises.

Compétences du bureau :

Selon les statuts de l'AIUF, le bureau :

- veille à la mise en œuvre des délibérations tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale,
- assure la gestion courante de l'association dans le cadre des orientations arrêtées,
- veille au bon fonctionnement statutaire, ainsi qu'au respect de la réglementation.

Il se réunit aussi régulièrement qu'il le souhaite pour gérer l'association. Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de deux membres des URPS adhérentes à jour de leur cotisation. Le(la) Président(e) de chaque URPS adhérente y est membre de droit.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises en 2024.

Jusqu'au 15 août 2024 le Conseil d'Administration était composé des 16 membres suivants :



Fatima SAID DAUVERGNE
(URPS Infirmiers)
Présidente



Yvan TOURJANSKY
(URPS Kinésithérapeutes)
Secrétaire général



Bertrand AUPICON
(URPS Podologues)
Trésorier



Lise EL OMARI
(URPS Sage-Femmes)
Secrétaire générale adjointe



Raphaëlle KWANTES
(URPS Orthophonistes)
Trésorière adjointe



Geoffrey CITRON
(URPS Podologues)
Membre AIUF



Matthieu DELBOS
(URPS Chirurgiens-
dentistes)
Membre AIUF



Véronique DISSAT
(URPS Orthoptistes)
Membre AIUF



Anne-Sophie HADELER
(URPS Orthophonistes)
Membre AIUF



Laura LECOMTE
(URPS Orthoptistes)
Membre AIUF



Fabienne ROBICHON
(URPS Chirurgiens-
dentistes)
Membre AIUF



Nicolas LEFORTIER
(URPS Infirmiers)
Membre AIUF



Delphine CHADOUTAUD
(URPS Pharmaciens)
Membre AIUF



Marie-Hélène NICQUEVERT
(URPS Sage-femmes)
Membre AIUF



Frédérique POULAIN-BON
(URPS Pharmaciens)
Membre AIUF



Marie-Aude SCHMÜCKEL
(URPS Kinésithérapeutes)
Membre AIUF

Compétences du Conseil d'Administration :

Selon les statuts de l'AIUF, le Conseil d'Administration :

- est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale
- délègue à un Bureau d'au moins trois personnes (président, secrétaire général et trésorier) ses pouvoirs dans le cadre du travail de routine
- statue sur toutes les demandes d'admission ou de radiation des membres de l'association
- peut prendre les décisions permettant l'acquisition ou l'aliénation de valeurs mobilières et d'actifs immobiliers pour la réalisation de l'objet social, contracter les emprunts et, d'une

manière générale, prendre toutes les dispositions à caractère financier, à charge pour lui d'en référer à l'Assemblée Générale

- *fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires*
- *rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale annuelle de ses membres*
- *se réunit au moins 4 fois par an pour statuer sur les comptes de l'exercice ; de manière générale, il se réunit aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent*
- *élit en son sein les membres du Bureau de l'association à la majorité simple*
- *fixe l'Ordre du jour, sur proposition du Bureau, des Assemblées Générales dont il est à l'initiative*
- *arrête les termes du rapport moral et du rapport financier de l'exercice écoulé avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale*
- *arrête les comptes annuels de l'Association et préside à l'élaboration du budget de l'exercice suivant avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale*
- *propose le taux d'appel des cotisations dans les conditions prévues à l'article § 7-1.*
- *établit en mars N la liste des adhérents à partir des membres à jour de cotisations.*

L'Assemblée Générale

Le 18 janvier, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a été organisée afin de soumettre à l'approbation des membres les nouveaux statuts de l'AIUF. Cette réunion a permis de discuter des modifications proposées et de procéder au vote, dans le respect des procédures statutaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) s'est tenue le 2 juillet. Le rapport moral de la présidente a été présenté et approuvé par l'assemblée. Les comptes de l'année 2023 ont été clôturés et approuvés, suivis de l'approbation du rapport d'activité 2023. L'assemblée a également validé les montants des cotisations ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Au 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale était composée des élus suivants :

	Titulaires	Suppléants
URPS Infirmiers	Fatima SAID DAUVERGNE Nicolas LEFORTIER	Florence LIBERT
URPS Masseurs-kinésithérapeutes	Yvan TOURJANSKY Marie Aude SCHMÜCKEL	Xavier GROS Olivier DAUTIGNY
URPS Orthophonistes	Anne-Sophie HADELER Raphaëlle KWANTES	Sarah DEGIOVANI Cécile RENOU MARTIN
URPS Orthoptistes	Véronique DISSAT Laura LECOMTE	Nadine JAULIN Agathe LEGRAND
URPS Podologues	Bertrand AUPICON Geoffrey CITRON	Laïna VERIN Anne-Charlotte BRAY
URPS Sage-femmes	Lise EL OMARI Marie-Hélène NICQUEVERT	Camille COURCIER Charlotte GAUTHIER

Compétences de l'Assemblée Générale Ordinaire:

Selon les statuts de l'AIUF, l'Assemblée Générale Ordinaire :

- *ratifie la nomination des nouveaux représentants sur information du Conseil d'Administration et la fin des mandats de représentants d'URPS démissionnaire ou en retard de cotisation ;*
- *approuve les rapports sur la situation morale et financière de l'association ;*
- *approuve les comptes de l'exercice clos, en affecte les résultats et vote le budget de l'exercice suivant sur proposition du Conseil d'Administration ;*
- *fixe le taux d'appel des cotisations dans les conditions prévues à l'article § 7-1 ;*
- *nomme des commissaires aux comptes, même en l'absence d'obligation légale.*

Compétences de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

Selon les statuts de l'AIUF, l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- *peut modifier les statuts*
- *peut décider de l'émission d'un appel de cotisations exceptionnelles dépassant le montant de la cotisation annuelle*
- *peut autoriser la souscription d'emprunts ou le cautionnement de biens*
- *peut décider la dissolution de l'Association.*

Démission des URPS pharmaciens et chirurgiens-dentistes

Le 15 Aout, l'URPS Pharmaciens a décidé de démissionner de l'AIUF, suivi par l'URPS Chirurgiens-dentistes qui a pris la même décision.

Le financement de l'AIUF

Pour mener à bien ses missions, l'AIUF bénéficie d'un financement de la part de l'ARS Ile-de-France et des URPS.

L'ARS Ile-de-France a signé une convention de subventionnement sur la période 2024-2025, au titre du Fonds d'intervention régional (FIR). Cette convention, d'un montant total de 244 680 €, a pour objet :

- D'assurer le fonctionnement de l'association (125 000 €) ;
- De pérenniser l'organisation des permanences locales d'aide à l'installation (119 680 €).

L'ARS a également signé une convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR) en novembre 2023, sur une période d'un an, pour un montant total de 95 000 €, afin de pouvoir financer un chargé de mission afin de mener à bien le projet de lutte contre les violences faites aux professionnels de santé.

En complément une convention de partenariat qui convient d'un cofinancement à part égale du reste à charge a été signée entre l'AIUF et l'URPS Médecins libéraux pour veiller à la bonne réalisation de ce projet.

L'ARS Ile-de-France a signé une troisième convention de subventionnement, au titre du Fonds d'intervention régional (FIR), pour une durée d'un an qui a débutée en septembre 2024 pour un montant de 75 000 €. Cette convention a pour objet de financer un chargé de mission afin de mener à bien l'expérimentation sur le déploiement du ROR dans le nord des Yvelines auprès des kinésithérapeutes et sage-femmes.

Chaque URPS contribue également aux missions de l'AIUF par le versement d'une cotisation. En 2024, cette cotisation correspondait à 1% de la dotation versée en 2023 à chaque URPS par l'ACOSS.

Activité de l'AIUF en 2024

Représenter les professionnels de santé libéraux

Au sein des instances de démocratie sanitaire

La démocratie en santé est une démarche visant à réunir l'ensemble des acteurs concourant au fonctionnement du système de santé (hôpital, ville, médico-social, représentants des usagers, etc.) pour élaborer et mettre en œuvre la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Pour faire vivre la démocratie en santé dans les territoires et favoriser la concertation et le débat public, promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers, les ARS s'appuient sur la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) au niveau régional et sur les Conseils territoriaux de santé (CTS) à l'échelle locale. En tant qu'instances représentatives des professionnels libéraux conventionnés de la région, les URPS franciliennes prennent part aux débats et travaux de la CRSA et des CTS d'Ile-de-France.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

○ Commission permanente de la CRSA :

Au 31 décembre 2024, les représentants de la commission permanente de la CRSA étaient les suivants :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

Notre représentant a participé à 11 commissions permanentes en 2024.

○ Séance plénière de la CRSA :

Au 31 décembre 2024, les représentants de la séance plénière de la CRSA étaient les suivants :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Stéphane GILLERON	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

Nos représentants ont participé à 7 séance plénière en 2024.

○ **Commission spécialisée « Prévention » (CSP) :**

Au 31 décembre 2024, les représentants de la commission spécialisée prévention de la CRSA étaient les suivants :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

Notre représentant a participé à 2 CSP en 2024.

Durant cette année, Yvan Tourjansky, en tant que représentant de toutes les URPS, a été élu vice-président de la Commission spécialisée « Prévention »

○ **Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS) :**

Au 31 décembre 2024, les représentants de la commission spécialisée organisation des soins de la CRSA étaient les suivants :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Anne AUBIJOUX	Camille COURCIER	Bernadette HERAULT
Fatima SAID DAUVERGNE	Bertrand AUPICON	Véronique DISSAT

Nos représentants ont participé à 10 CSOS en 2024, ce qui est le double des réunions de 2023. Cela s'explique par la mise en œuvre du décret n° 2024-268, qui a entraîné de nombreuses réunions d'examen et de vote des dossiers, car plusieurs activités de soins et équipements matériels lourds sont désormais soumis à l'autorisation de l'Agence régionale de santé (ARS), après avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS).

Les réunions avaient pour but d'examiner et de voter les dossiers de demande d'autorisation pour diverses activités de soins et équipements matériels lourds. Ces réunions étaient essentielles pour garantir que les établissements de santé respectent les nouvelles exigences réglementaires et pour assurer la qualité et la sécurité des soins dispensés.

En 2024, la CSOS a donné pas moins de 536 avis pour les agréments concernant :

- La chirurgie pédiatrique : 50
- La chirurgie bariatrique : 67
- La chirurgie adulte : 146
- La réanimation pédiatrique : 11
- Les soins intensifs pédiatriques et en hématologie : 27
- Les soins intensifs polyvalents : 27
- La cardiologie : 102
- Les soins intensifs de cardiologie : 50
- Les soins intensifs neurovasculaires : 20
- Les services de procréation médicalement assistée (AMP) : 36

Chaque réunion a suivi un ordre du jour précis, incluant :

1. Présentation des Dossiers : Les établissements de santé ont présenté leurs dossiers de demande d'autorisation, détaillant les activités de soins et les équipements matériels lourds concernés.
2. Examen des Dossiers : La CSOS a examiné chaque dossier en profondeur, en vérifiant la conformité aux nouvelles exigences réglementaires.
3. Discussions et Débats : Des discussions ont eu lieu pour évaluer les impacts potentiels des autorisations sur la qualité et la sécurité des soins.

4. Vote des Avis : La CSOS a voté pour émettre des avis favorables ou défavorables, qui ont ensuite été transmis à l'ARS pour décision finale.

La participation à ces réunions était cruciale pour assurer une mise en œuvre efficace et conforme du décret n° 2024-268. Les avis émis par la CSOS ont permis de garantir que les établissements de santé respectent les nouvelles normes et offrent des soins de qualité aux patients.

Commission spécialisée « Droits des usagers » (CSDU) :

- Au 31 décembre 2024, les représentants de la commission spécialisée droits des usagers de la CRSA étaient les suivants :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvan TOURJANSKY	Anne-Sophie HADELER	Éric DOURIEZ

Notre représentant a participé à 4 CSDU en 2024.

Les Conseils territoriaux de santé (CTS)

Au 31 décembre 2024, les élus URPS des 8 CTS franciliens étaient les suivants :

Département	Titulaires	Suppléants
Paris (75)	Yorick BERGER Marie-Aude SCHMÜCKEL Corinne GIRBAL	Laurent PINTO Philippe PENIGAULT Hala SARMINI
Seine et Marne (77)	Olivier GODART Eric GOUEL Céline RACLOT	Nicolas GOOSSENS Dominique BULARD Isabelle DI CIOCCIO
Yvelines (78)	Matthieu DELBOS Benoît FOSSE Charlotte GAUTHIER	Philippe RICHARD Laïna VERIN Pauline MARTIN
Essonne (91)	Virginie BUISSON Anne-Sophie HADELER Serge BELLAÏCHE	Jérôme ZULBERTY Damien NICOLINI Camille COURCIER
Hauts de Seine (92)	Charles-Antoine NILLAMEYOM Yvan TOURJANSKY Stéphane GILLERON	Thomas-Olivier MC DONALD Xavier GROS Bertrand AUPICON
Seine Saint Denis (93)	Samia AMARA Abdelaali BENAMARA Nicolas BLONDEEL	Maud MINGEAU Fabien POINTLOUP Corinne FARGES
Val de Marne (94)	Eric DOURIEZ Sébastien MARTIN Bernadette HERAULT	Laurence PEREIRA <i>A nommer</i> Véronique DISSAT
Val d'Oise (95)	Edith LASSY Théo LABAT Georges NOACHOVITCH	<i>A nommer</i> Nicolas LEFORTIER Isabelle MARQUE

En 2024, les élus des URPS ont pris part à 43 CTS (bureaux et plénières) dans les départements de l'Essonne (8 réunions), de Seine-et-Marne (3 réunions), des Hauts de Seine (11 réunions), des Yvelines (2 réunions), de Paris (6 réunions), de Seine-St-Denis (5 réunions) du Val d'Oise (1 réunion) et du Val de Marne (7 réunions).

Un exemple d'action :

Séminaire du 8 février du CTS 92

L'AIUF est présente au sein du bureau du conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine. Yvan Tourjansky y représente tous les libéraux de Santé du territoire. C'est à ce titre qu'il a participé à l'élaboration de ce séminaire en lien avec les autres membres du bureau et son président Francis Brunelle et le directeur départemental de l'agence régionale de santé Renaud PELLE. Il est important de tisser des liens au sein des territoires et de rappeler, que, même si les établissements de santé sont des acteurs importants, la crise sanitaire nous a rappelé l'importance du lien étroit avec la population tisser par les professionnels de santé libéraux. L'engagement de ces derniers notamment dans les CPTS n'est plus à démontrer mais doit encore être mieux connu et reconnu.



Francis Brunelle , président de la CSOSS et du CTS 92 Yvan Tourjansky avec Jonathan Bami Président CPTS Boulogne

Au sein des instances régionales relatives aux dispositifs d'exercice coordonné

L'AIUF siège aux commissions paritaires régionales des SPP et des CPTS. Elle participe également aux comités de pilotage et de suivi des CPTS mis en place par l'ARS Ile-de-France.

Commissions paritaires régionales SPP et CPTS

Sous l'égide de la DCGDR Ile-de-France, deux commissions paritaires régionales ont été mises en place pour assurer le suivi des accords conventionnels interprofessionnels relatifs aux SPP et CPTS.

o La commission paritaire régionale des SPP

La CPR SPP a pour rôle :

- d'assurer le suivi de l'ACI applicables au SPP au niveau régional ;
- de veiller au respect des dispositions de ACI au niveau régional ;
- de suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type ;
- d'émettre des avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus.

Au 31 décembre 2024, les représentants de la CPR SPP étaient les suivants :

Titulaire	Suppléant
Fatima SAID DAUVERGNE	Damien NICOLINI

En 2024, le représentant a participé aux 2 commissions paritaires régionales des SPP.

o La commission paritaire régionale des CPTS

La CPR CPTS a pour missions :

- de veiller au respect des dispositions de ACI au niveau régional ;
- suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type ;
- émettre un avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus ;
- suivre l'impact des missions mises en œuvre par les CPTS de la région sur l'offre de soins.

Au 31 décembre 2024, les représentants de la CPR CPTS étaient les suivants :

Titulaires	Suppléants
Yvan TOURJANSKY	Renaud NADJAH
Bernadette HERAULT	Anne-Sophie HADELER

En 2024, les représentants ont participé aux 2 commissions paritaires régionales des CPTS.

Comités de pilotage et de suivi des CPTS

Au 19 novembre 2024, 98 CPTS sont en fonctionnement et 123 projets ont été lancés, c'est alors 80% de la population francilienne qui est couverte par une CPTS. L'objectif est d'atteindre une couverture CPTS à 100% dans toute la région.

Au sein des congrès et journées ayant des thématiques pluriprofessionnelles

Rencontres AVEC Santé

L'AIUF a pris part aux Rencontres AVEC Santé, qui se sont tenues les 22 et 23 mars 2024 à Montpellier, le programme de la journée se trouve en Annexe I – Programme des Rencontres AVEC Santé de 2024 à Montpellier. Cet événement annuel a rassemblé plus de 1 500 professionnels de santé autour de thématiques clés liées à l'exercice coordonné, à la qualité des soins et à la coopération interprofessionnelle.



Représentée par Charlène Tonnelier (cheffe de projet AIUF) et Alexandra Millot (secrétaire administrative AIUF), l'AIUF a assisté à deux conférences :

- « L'accès direct, le partage de compétences, de nouvelles portes vers le collectif » Cette conférence a exploré l'évolution du partage des compétences et de l'accès direct pour certains professionnels de santé. L'essor de ces nouvelles pratiques au sein des MSP et CPTS permet une meilleure fluidité dans la prise en charge des patients, tout en garantissant un cadre sécurisé pour les soignants. Le travail en équipe a été présenté comme un levier essentiel pour intégrer

ces évolutions, en favorisant la coopération et la répartition des rôles selon les compétences spécifiques de chacun.

- « Cultiver le bien-être pour prendre soin des soignants » Cette session a mis en lumière la nécessité de préserver la santé mentale et physique des soignants, confrontés à une charge de travail croissante. Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment la mise en place d'espaces d'échange, le renforcement du soutien collectif et l'importance d'un équilibre entre vie professionnelle et personnelle pour limiter le risque d'épuisement.

La participation à ces rencontres a permis à l'AIUF de :

- Rencontrer des acteurs clés du secteur de la santé et d'échanger sur les enjeux de l'exercice coordonné.
- S'inspirer des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail et d'amélioration des parcours patients.
- Valoriser son rôle en tant qu'accompagnateur des professionnels de santé libéraux en Île-de-France.

Ces échanges ont conforté l'AIUF dans son engagement à favoriser la coordination interprofessionnelle et à promouvoir des conditions d'exercice optimales pour les soignants.

Journée régionale de la FémasIF

Charlène Tonnelier (cheffe de projet AIUF) et Alexandra Millot (secrétaire administrative AIUF) ont été missionnées par l'AIUF pour participer à la journée régionale organisée par FémasIF, le 31 mai, par la tenue d'un stand, aux côtés d'autres acteurs de la coordination en santé. Cet événement a rassemblé de nombreux professionnels de santé engagés dans l'exercice coordonné, offrant un cadre propice aux échanges et aux rencontres.



Tout au long de la journée, l'AIUF a eu l'occasion de :

- Rencontrer des professionnels de santé (infirmiers, kinés, sages-femmes, médecins, etc.) et d'échanger avec eux sur leurs besoins, leurs attentes et leurs expériences en matière d'installation et d'exercice coordonné.
- Promouvoir les actions de l'AIUF, en particulier les permanences locales d'aide à l'installation et les dispositifs d'accompagnement à destination des libéraux mais aussi informer sur les avancées du projet de lutte contre les violences faites aux professionnels de santé.
- Échanger avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs, renforçant ainsi les liens avec les acteurs du territoire.

Cette journée a donc été une opportunité stratégique pour l'AIUF de consolider sa place au sein de l'écosystème régional de l'accompagnement des professionnels de santé libéraux. Le programme de cette journée est présenté en Annexe II – Programme de la journée Régionale de la FémasIF.



Journée des CPTS Yvelinoises

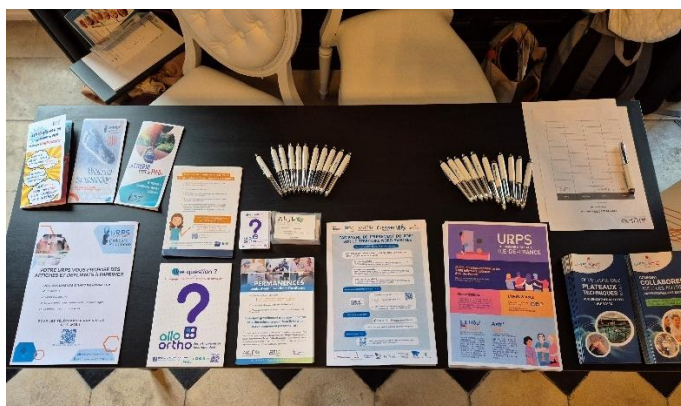
L'AIUF a tenu un stand lors de la seconde édition de la Journée des CPTS Yvelinoises le vendredi 6 décembre 2024 au Château du Bois du Rocher à Jouy-en-Josas. Un événement réunissant de nombreux acteurs de la santé et de la coordination territoriale. Cette journée a permis des échanges enrichissants entre les professionnels de santé et les institutions partenaires. Vous trouverez le programme complet en Annexe III – Programme de la journée des CPTS Yvelinoises.



L'AIUF représentée par Véronique Dissat, Charlène Tonnelier (cheffe de projet AIUF), Rodiyatou Chitou (chargée de mission expérimentation ROR 78) ont eu l'opportunité de :

- Rencontrer des professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes, sage-femmes, médecins...) et d'échanger avec eux sur leur exercice libéral.
- Présenter l'expérimentation menée par l'AIUF sur le ROR dans le nord des Yvelines (78) et sensibiliser les professionnels de santé libéraux à l'importance de s'y inscrire et de l'utiliser.
- Accompagner les professionnels dans leur projet d'installation en leur présentant les permanences locales d'aide à l'installation et les ressources mises à leur disposition.
- Faire la promotion des URPS adhérentes de l'AIUF et valoriser leurs actions en faveur des professionnels libéraux.
- Renforcer les liens avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs, facilitant ainsi de futures collaborations en matière d'accompagnement des professionnels et de coordination des soins.

Cette journée a ainsi constitué une belle opportunité pour l'AIUF d'affirmer son positionnement et de poursuivre son engagement en faveur des professionnels de santé libéraux.



Accompagner, informer et sensibiliser les professionnels de santé libéraux

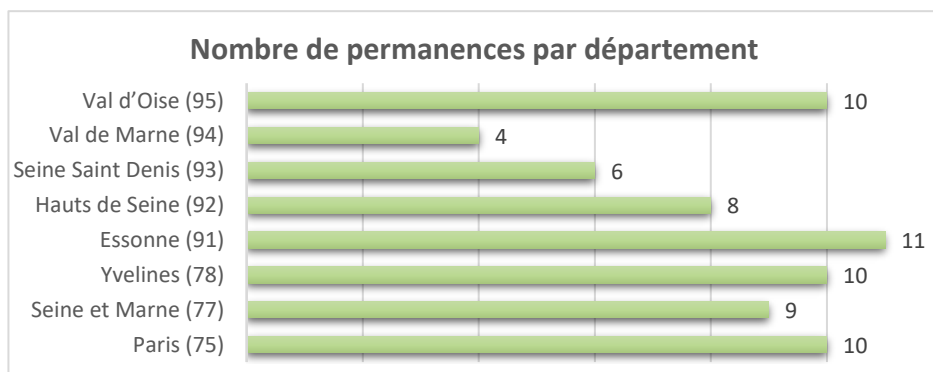
Accompagner les professionnels de santé dans leur projet libéral

Les Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) : Bilan 2024

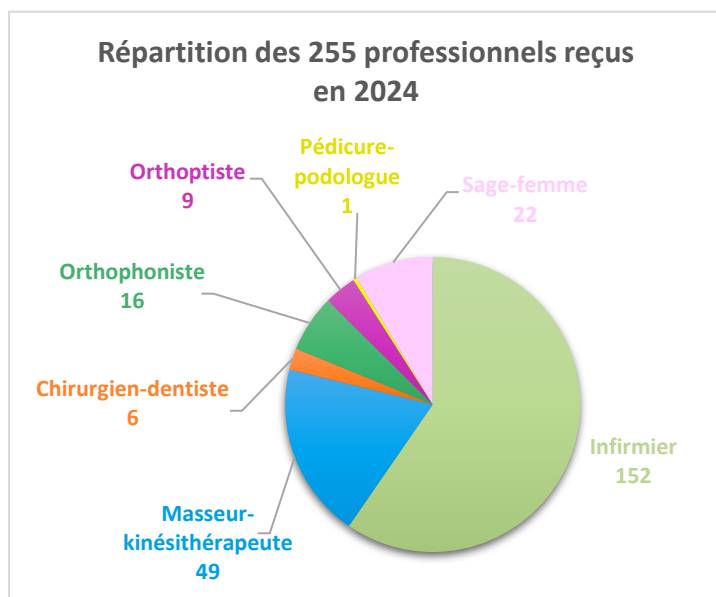
Les Permanences d'Aide à l'Installation (PLAI) organisées par l'AIUF en 2024 ont une fois de plus confirmé leur importance dans l'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer en libéral.

Voici un bilan détaillé de cette année :

- Nombre total de permanences organisées : **68**
- Nombre total de professionnels accompagnés : **255**



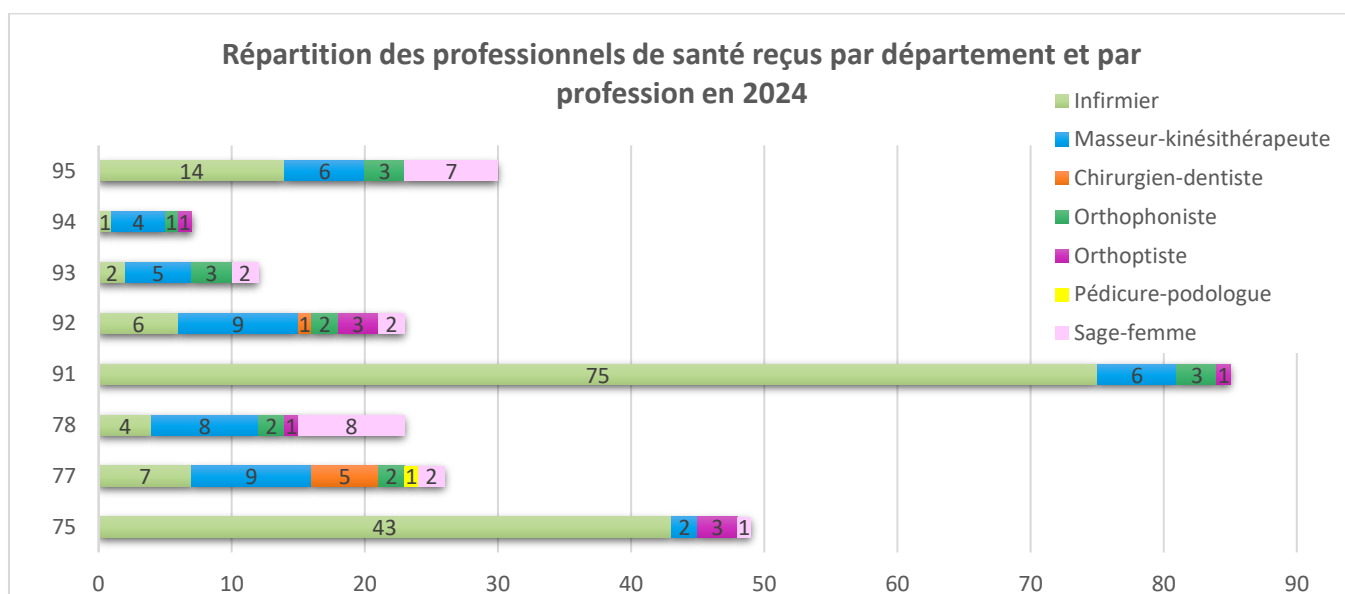
Cela représente une moyenne de 3,75 professionnels reçus par permanence. Les permanences du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis ont connu le plus d'annulation par manque d'inscription de professionnels de santé dans ces deux départements.



Comme constaté lors des années précédentes, les infirmiers constituent la profession la plus présente lors des permanences. Ils représentent 60% des professionnels reçus.

De même, les masseurs-kinésithérapeutes sont la deuxième profession la plus représentée dans ces permanences au fil des années. En 2024, les masseurs-kinésithérapeutes reçus représentent 19% des professionnels de santé ayant participé aux permanences.

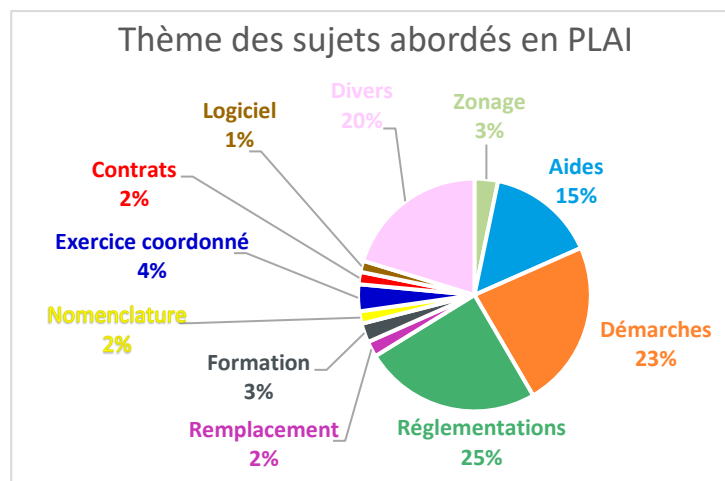
Cette année, le même modèle que la permanence des infirmiers de Paris a été mis en place en Essonne et le Val d'Oise afin de relancer la fréquentation des infirmiers dans ces deux départements et leur permettre de bénéficier d'une mini-formation d'une heure et demi sur les démarches et les réglementations du métier de libéral.



Cette modification a bien entraîné une forte augmentation de la participation des infirmiers en Essonne et le Val d'Oise sans empêcher la participation des autres professions.

Les permanences ont permis de traiter une grande variété de questions posées par les professionnels de santé, illustrant la diversité de leurs préoccupations :

- Démarches administratives et obligations légales : "Quels sont les démarches et documents nécessaires pour s'inscrire à l'Ordre et à la CPAM ?", "Comment déclarer son activité à l'URSSAF et la CARPIMKO ?", "Comment ouvrir son activité secondaire ?", "Le bail peut-il être signé pour un temps partiel ?", "Quelles normes et réglementations sont à respecter pour ouvrir un cabinet ?"



- Aides disponibles : "Comment obtenir des aides financières pour son installation ?", "Quelles sont les subventions disponibles pour l'aménagement d'un cabinet ?", "Puis-je bénéficier d'une exonération de charges la première année ?", "Existe-t-il des aides spécifiques pour s'installer en ZFU ou ZRR ?"
- Collaboration et exercice en groupe : "Comment être mis en relation avec d'autres professionnels de santé ?", "Qu'est-ce qu'une CPTS ?", "Comment fonctionne une MSP ?", "Quelle est la différence entre collaborateur et associé ?", "Existe-t-il des contrats type ?"
- Localisation et choix du lieu d'installation : "Quels sont les critères pour choisir un cabinet dans une zone sous-dotée ?", "Comment choisir son lieu d'installation ?", "Le Zonage va-t-il être mis à jour ?"
- Usage du numérique et téléservices : "Quels outils numériques facilitent la gestion quotidienne d'un cabinet ?"

L'enquête de satisfaction menée auprès des participants révèle un taux de satisfaction élevé : 95 % des répondants ayant assisté à une permanence se déclarent "satisfaits" ou "très satisfaits". Les résultats de l'enquête sont présentés en Annexe IV – Résultat de l'enquête de satisfaction des PLAI.

Les retours des participants mettent en avant plusieurs points positifs :

- La qualité des informations apportées sur les démarches administratives et les aides disponibles.
- L'accompagnement personnalisé et la possibilité d'échanger avec différents acteurs du parcours d'installation.
- L'opportunité de poser des questions précises et adaptées à leur situation.

Les chiffres et les retours des participants démontrent l'importance des PLAI dans le processus d'installation des professionnels de santé libéraux en Île-de-France. Ces permanences permettent non seulement d'informer et d'orienter les professionnels, mais aussi de sécuriser leur projet d'installation en leur apportant un cadre clair et des réponses adaptées à leurs besoins.

Face à ces résultats encourageants, l'AIUF poursuivra son engagement en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé, en adaptant et en renforçant ses dispositifs pour répondre toujours mieux aux attentes du terrain.

L'année 2024 confirme que les PLAI constituent un outil essentiel pour favoriser l'installation des professionnels de santé en libéral et répondre aux enjeux territoriaux d'accès aux soins.

Les Rencontres Parisiennes de l'installation (RPI)

Les Rencontres Parisiennes de l'Installation (RPI) sont un dispositif initié en 2023 par la direction de la santé publique de la Ville de Paris. Elles visent à faciliter l'installation des professionnels de santé en libéral en leur offrant un espace de rencontre avec les acteurs institutionnels et les partenaires du secteur (la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (CPAM), l'ARS, la Région IDF, les CPTS parisiennes, l'AIUF, la FemasIF, l'URPS médecins libéraux, le GIE Paris Commerces, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et les mairies d'arrondissement).



En 2024, le dispositif a connu trois éditions entre février et novembre. Le format des RPI comprend :

- Un forum avec des stands permettant aux professionnels de santé de rencontrer les acteurs clés de l'installation.
- Des sessions de « speed-meeting » facilitant les échanges ciblés entre les participants et les partenaires.
- Une plateforme de mise en relation via les petites annonces pour favoriser les collaborations professionnelles et la recherche de locaux.

La participation aux RPI continue de croître et de se structurer avec 370 participants au total lors de ces soirées en 2024 et 84% des participants assistaient pour la première fois à la dernière édition. Les médecins représentent un tiers des participants.



Afin d'améliorer le dispositif, plusieurs évolutions sont envisagées pour 2025 :

- Passer à une fréquence semestrielle pour mieux gérer la charge organisationnelle et favoriser un meilleur renouvellement des participants.
- Les RPI deviennent les Rencontres Parisiennes de l'Offre de Soins (RPOS).
- Renforcer la communication auprès des étudiants pour élargir l'audience.
- Organiser les CPTS par secteur géographique dans le forum pour faciliter l'orientation des professionnels de santé.
- Pérenniser et améliorer le speed-meeting, notamment via une meilleure signalétique et un espace dédié.
- Maintenir l'échelle parisienne de l'événement tout en explorant des initiatives territoriales.

Les RPI 2024 ont confirmé leur attractivité et leur rôle clé dans l'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer en libéral à Paris. La satisfaction des participants et partenaires témoigne

du succès du dispositif, tout en mettant en évidence des axes d'amélioration pour optimiser son efficacité et son impact.



Développer le projet de lutte contre les violences faites aux professionnels de santé

Face à l'augmentation des violences à l'encontre des professionnels de santé libéraux, l'AIUF, en partenariat avec l'URPS Médecins Île-de-France, a lancé en 2023 un plan d'action régional visant à renforcer la sécurité des soignants. Ce projet repose sur quatre axes principaux :

1. Sécuriser l'exercice professionnel
2. Former les soignants
3. Communiquer et sensibiliser
4. Faire évoluer la législation

Un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels et associatifs (ARS, Région IDF, Ordres et URPS) a été instauré pour piloter le projet et identifier des solutions concrètes face aux agressions subies par les soignants.



Parmi les réalisations de 2024, on note :

- la mise en place d'un numéro d'information et diffusion d'un flyer expliquant
- actions de communication : parution dans le Parisien à deux reprises, un épisode dans le podcast « La voix des Libéraux »
- création d'un référentiel de matériel de sécurité et accompagnement des professionnels pour l'installation d'équipements adaptés,
- développement d'une formation pluriprofessionnelle sur la prévention et la gestion des conflits,

- participation à des événements professionnels pour promouvoir le plan : Congrès de médecine générale 2024, journée régionale de la FémasiF, rencontres parisiennes de l'installation,
- plaidoyer pour la reconnaissance de la circonstance aggravante en cas de violence contre un professionnel de santé (travaux gelés par la dissolution de l'Assemblée nationale).



Le projet se heurte toutefois à plusieurs défis, notamment la communication autour du numéro d'information et la complexité du contexte législatif, aggravée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Malgré ces freins, l'AIUF poursuit son engagement en faveur d'une meilleure protection des professionnels de santé libéraux, avec des actions renforcées en matière de formation et d'accompagnement sur le terrain.

Piloter l'expérimentation du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) dans les Yvelines Nord

Dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé, l'AIUF a été missionnée par l'ARS Île-de-France pour mener une expérimentation visant à accompagner les professionnels de santé libéraux, en particulier les masseurs-kinésithérapeutes et les sage-femmes, dans l'appropriation du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR).

Le ROR IDF est un annuaire régional public gratuit et sécurisé qui centralise l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale d'un territoire afin d'améliorer l'orientation des patients, d'optimiser les parcours de soins et de fluidifier les sorties d'hospitalisation.

Sous le pilotage de l'AIUF, l'expérimentation visant à valider le processus d'inscription et d'utilisation des données, s'est déroulée sur le territoire des Yvelines Nord, en collaboration avec les URPS Kinés et Sage-femmes, les CPTS Val de Seine et Porte de Normandie, ainsi que la DD ARS 78, la CPAM 78, le GHT les ordres, le DAC et le GIP SESAN.

Cette expérimentation a permis à travers des actions de communication de présenter aux Kinés et Sage-Femmes, l'intérêt d'augmenter sa description dans le ROR afin d'accroître leur visibilité au sein de différents parcours patients. En effet le ROR permet de décrire plus finement leurs modalités de prise en charge (domicile, cabinet, équipements spécifiques, prise en charge spécifique). Cet annuaire est basé sur les informations enregistrées auprès des Ordres ou de l'ARS (RPPS) et est complétée par une nomenclature descriptive validée au niveau national par l'agence du numérique en santé. Le ROR est un projet national qui a court terme sera interopérable entre toutes les régions et qui servira de base à toutes les applications publiques ou autorisées par l'État. Une partie de la description est publique et une autre plus précise est réservée aux professions de santé et aux établissements et structures de coordination (DAC CPTS ...). Le but est de faciliter les communications et la coopération entre les différents acteurs.

Actions mises en place :

- Communication et sensibilisation avec à l'appui d'une plaquette d'information (Annexe V) :
 - Newsletters
 - Courriers postaux (Annexe VI)
 - Événements territoriaux à la rencontre des acteurs pour promouvoir le ROR
 - Publications sur les réseaux sociaux, campagnes téléphoniques et SMS.
- Formation et accompagnement :
 - Accompagnement individuel des acteurs
 - Plusieurs créneaux de webinaires mis à disposition.
 - Assistance technique à la connexion et au remplissage des profils ROR.
 - Supports utilisateurs du GIP SESAN

Deux sessions de formation ont été proposées aux professionnels adhérents des CPTS du territoire d'expérimentation pour mieux adapter le contenu, améliorer les supports de formation et concevoir une foire aux questions.

Plusieurs fonctionnalités du ROR ont été mises en avant lors de nos échanges et rencontres avec les professionnels libéraux en particulier les informations qui peuvent être visibles du grand public et des acteurs de soins (Annexe VII).

- Pilotage du projet : organisation de comités techniques et de suivi réguliers avec les acteurs du territoire.
 - 4 Réunions de cadrage pour préparer les actions de mise en œuvre du projet
 - Une réunion de lancement de l'expérimentation en septembre 2024
 - 4 Comités de suivi du projet avec tous les acteurs du département et la gouvernance du projet.
 - 9 comités techniques (COTECH)
 - Des réunions techniques avec le GHT (établissements intervenant dans la consultation de l'offre).

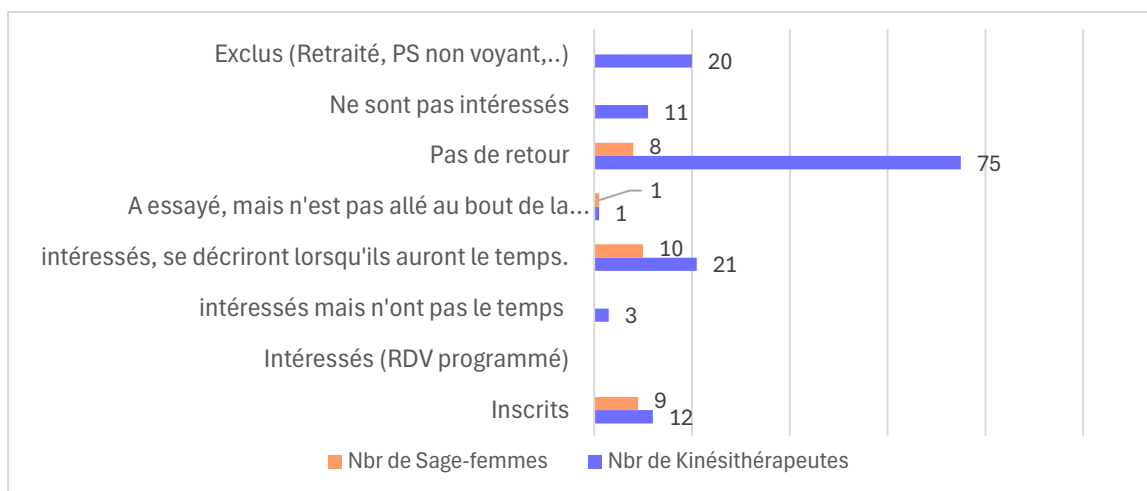
Les actions d'accompagnement proposées aux Kinés et Sage-femmes ont permis de lever plusieurs problèmes techniques d'accès à la plateforme et d'améliorer le contenu des fiches de description du ROR par les remontées des professionnels de santé.

L'objectif initial était d'inscrire 50 % des kinés et sage-femmes du territoire, soit 71 kinés et 13 sage-femmes. Au 31 décembre 2024, seuls 12 kinés et 9 sage-femmes ont été accompagnés dans l'usage du ROR, en raison de plusieurs freins identifiés :

- Manque de disponibilité des professionnels libéraux.

- Désintérêt pour le ROR au profit d'autres annuaires professionnels (ex. Doctolib).
- Ergonomie limitée de l'outil et complexité du remplissage des fiches.
- Absence d'obligation réglementaire pour renseigner le ROR.

Territoire	MK (nbr)		%	SF (nbr)		%
	78 Nord Porte de Normandie	Val de Seine		78 Nord Porte de Normandie	Val de Seine	
Inscrits	10	2	8%	2	7	27%
Intéressés (RDV programmé)	1	1	1%	1	0	4%
Intéressés mais n'ont pas le temps	2	1	2%	0	0	
Intéressés, se décriront lorsqu'ils auront le temps	9	10	13%	6	4	34%
Ont essayé, mais ne sont pas allés au bout de la démarche	1	0	1%	1	0	4%
Pas de retour	34	41	53%	4	4	31%
Ne sont pas intéressés	5	6	8%	0	0	
Exclus (Retraité, PS non voyant, salarié..)	11	9	14%	0	0	
Sous-total	72	70	100%	14	15	100%
Total	142		100%	29		100%

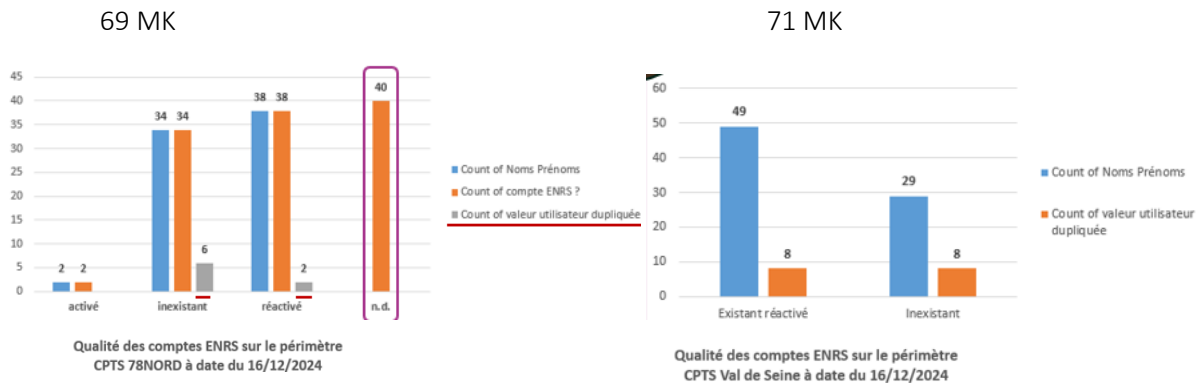


Des indicateurs qualitatifs ont pu être analysés et traités en fonction des critères de remplissages manuelles du ROR :

- Mise à jour manuelle des actes spécifiques
- Mise à jour manuelle des équipements spécifiques
- Mise à jour manuelle des territoires d'intervention

L'AIUF identifie les différents blocages liés à la connexion au ROR et collabore régulièrement avec le GIP SESAN pour traiter les problèmes d'activation et faciliter les connexions aux professionnels de santé. 139 comptes ROR de Masseurs-Kinésithérapeutes existants ont été analysés sur les deux territoires d'expérimentation (résultats du GIP SESAN) :

- 69 Comptes sur le territoire de la CPTS Porte de Normandie
- 71 comptes sur le territoire de la CPTS Val de Seine



Pour maximiser l’adhésion des professionnels, plusieurs pistes sont envisagées :

- Intégrer le ROR comme prérequis dans l’utilisation des services numériques régionaux et nationaux.
- Inciter à l’inscription via des aides financières (ex. forfait d’aide à la modernisation : FAMI).
- Renforcer la communication en mobilisant les ordres professionnels, les jeunes diplômés et les réseaux.
- Développer des solutions de pré-remplissage automatisé des fiches pour réduire la saisie manuelle.
- Mobiliser les réseaux et associations de professionnels pour communiquer auprès des professionnels de santé adhérents.

Bien que les résultats de cette phase pilote soient en deçà des attentes, l’expérimentation a permis d’identifier des leviers d’action pour améliorer le déploiement du ROR auprès des professionnels libéraux. **La perspective 2025 est d’élargir à tout le département des Yvelines et d’intégrer les orthophonistes dans cette expérimentation.**

S’informer, contribuer et échanger sur le numérique en santé

Les avancées du Groupement d’Intérêt Public SESAN (GIP SESAN)

L’année 2024 a été marquée par plusieurs initiatives et avancées du GIP SESAN en faveur de la transformation numérique du système de santé en Île-de-France. Parmi les principaux faits :

- Renforcement du Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) en Île-de-France avec le lancement de l’expérimentation dans le nord du 78, pour promouvoir l’inscription et l’utilisation du ROR par les kinésithérapeutes et les sage-femmes libéraux. Le SESAN a créé des supports de communication (flyers, guides de connexion) pour sensibiliser les professionnels.
- Développement des outils numériques régionaux :
 - Optimisation des services d’e-santé existants pour une meilleure interopérabilité des systèmes et une fluidification du parcours patient.
 - Collaboration avec les acteurs régionaux pour renforcer la cybersécurité des établissements de santé et des professionnels libéraux.

- Participation aux actions de coordination territoriale en soutenant les dispositifs de coordination entre les différents acteurs de santé pour améliorer la prise en charge des patients et implication du SESAN dans les projets de transformation numérique des CPTS et maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP).

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés en 2023 et visent à renforcer l'efficacité des outils numériques pour l'ensemble des acteurs de la santé en Île-de-France.

Groupe de travail Santélien

Dans le cadre du SESAN, organisme ayant la gestion du numérique en santé pour l'Agence Régionale de Santé, l'AIUF a assisté au comité de pilotage de la nouvelle application de coordination et de messagerie instantanée, nommée SANTELIEN. En effet, l'agence régionale de santé a souhaité que les libéraux puissent paramétrer cette application afin de répondre au mieux aux enjeux d'échange et de partage au sein des cercles de soins. Il était important d'être présent pour que cette application ne soit pas uniquement hôpital ou médecin centré, mais qu'elle réponde à l'ensemble des professions libérales.

Eric DOURIEZ et Yvan TOURJANSKY ont participé à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre pour choisir la société qui a développé Santé lien. Ils ont participé au paramétrage en lien avec le prestataire qui a été retenu et ont porté la voix des libéraux non-médecins afin que cette application corresponde au mieux à nos attentes organisationnelles. Le déploiement s'est fait d'abord avec le tchat, puis l'outil de coordination, il se poursuivra en 2025.



Soutenir les URPS adhérentes

Journée nationale de l'URPS Pharmaciens

Le jeudi 23 mai 2024, l'AIUF a participé à la 11^e journée nationale de l'URPS Pharmaciens. Le programme de cette journée est présenté en Annexe VIII – Programme de la journée nationale de l'URPS Pharmaciens. Cette édition était consacrée aux évolutions et perspectives du métier de pharmacien sous le thème : « Pharmaciens d'hier, d'aujourd'hui, de demain : quelles évolutions, quelles perspectives ? ».

Cette journée a permis d'en apprendre plus sur le rôle croissant du pharmacien dans le parcours de soins, notamment en matière de prévention et d'accès à la santé publique.



Soirée anniversaire de la Plateforme de Prévention et de soins en Orthophonie (PPSO)

Le 4 juillet 2024, l'AIUF a participé à la soirée anniversaire de la plateforme PPSO (Plateforme de Prévention et de Soins en Orthophonie), mise en place pour répondre à la diminution de l'offre de soins orthophoniques en Île-de-France. En effet, entre 2017 et 2022, la région a enregistré une baisse de 12 % du nombre d'orthophonistes, soit une perte de 423 professionnels, alors que la moyenne nationale affichait une croissance de 3 % par an.

Face à cette situation préoccupante, l'URPS Orthophonistes d'Île-de-France a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS le 2 novembre 2022 pour créer la PPSO. Cette plateforme vise à réguler et organiser la demande de soins orthophoniques afin de :

- Faciliter l'accès aux soins orthophoniques.
- Réduire les délais d'attente en optimisant la prise en charge des patients.
- Éliminer les demandes non pertinentes pour dégager du temps de soins pour les orthophonistes.

Au total 22 orthophonistes régulatrices ont été recrutées et les régulations ont débuté en juin 2023, avec un nombre croissant d'appels traités.

Les premiers retours des usagers sont très positifs, soulignant une meilleure orientation des demandes et une diminution des délais d'attente.

L'URPS Orthophonistes ambitionne d'élargir et de consolider ce dispositif afin de mieux répondre aux besoins de la population et de soutenir les professionnels de santé. L'AIUF, impliquée dans les dynamiques d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, pourra suivre l'évolution de cette initiative et en relayer les avancées.



Soirée bilan du CPOM de l'URPS Orthoptistes

Le 8 octobre 2024, l'AIUF a participé à la soirée organisée par l'URPS Orthoptistes d'Île-de-France. Cet événement avait pour objectif de présenter le bilan du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre l'URPS Orthoptistes et l'ARS Île-de-France. Ce contrat vise à favoriser l'installation des orthoptistes en libéral en mettant en place des stages au sein de cabinets libéraux pour les étudiants.

Le CPOM a pour but de renforcer l'offre de soins orthoptiques en libéral, face à la désaffection du secteur due au développement des centres de santé spécialisés en ophtalmologie. Il cherche à repositionner l'apprentissage de la rééducation orthoptique dans les cabinets libéraux et à encourager les étudiants à s'installer en libéral grâce à des stages supervisés par des orthoptistes tuteurs.

Résultats obtenus en 2024 :

- 70 étudiants de l'université Paris-Cité ont pu découvrir la pratique libérale.
- 47 orthoptistes tuteurs ont accueilli ces étudiants.
- Les stages ont concerné les promotions L3 2023, L2 2024 et L3 2024, organisés en deux périodes (octobre-mars et mars-octobre).
- Les étudiants ont pu observer, pratiquer et comprendre la gestion d'un cabinet libéral (gestion des patients, agenda, comptabilité).

L'URPS Orthoptistes a exprimé sa volonté de pérenniser et d'amplifier cette action pour les années à venir, en augmentant le nombre de tuteurs et d'étudiants bénéficiaires.



Annexe I – Programme des Rencontres AVEC santé de 2024 à Montpellier

Programme 2024

VENREDI 22 MARS

8h00 - 9h00 : Accueil

BERLIOZ

PLÉNIÈRE 1. 09H00 - 10H15

TOUJOURS PLUS COLLECTIF !

10h15 - 11h00 : Pause café

BERLIOZ

PLÉNIÈRE 2. 11H00 - 12H15

ECHANGE AVEC FRÉDÉRIC VALLETOUTX, MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA SANTÉ ET À LA PRÉVENTION

12h15 - 14h00 : Pause déjeuner

13h20 - 13h55 : Agora - intervention KPMG

AVEC INSCRIPTION PRÉALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX. 14H00 - 15h30

ANTIGONE 3

01. Patient / partenaire / usager, jouons la collectif !

EINSTEIN

16. Construire des « parcours patient » en équipe, avec le patient

ANTIGONE 1

10. L'entrepreneuriat en MSP et le sens du collectif

JOFFRE 1

05. La prévention, une affaire collective / exemple de la santé environnementale

BERLIOZ

15. L'accès direct, le partage de compétences, de nouvelles portes vers le collectif

BARTHEZ

12. Jouons-la collectif avec l'Assurance Maladie et la MSA

RONDELET

21. La MSP lieu de stage pour apprendre le sens du collectif

15h30 - 16h00 : Pause café

AVEC INSCRIPTION PRÉALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX. 16H00 - 17H30

ANTIGONE 3

11. Innover collectivement avec l'Article 51

EINSTEIN

06. Cultiver le bien-être pour prendre soin des soignants

RONDELET

07. Foire aux questions de l'actualité d'AVECsanté

JOFFRE 1

09. La collaboration MSP CPTS, le combo gagnant !

BARTHEZ

13. Le coordinateur : pilier, pivot ou ballon ?

BERLIOZ

17. L'éducation thérapeutique du / et AVEC le patient : le drop en équipe

ANTIGONE 1

20. Le système d'information pluriprofessionnel, au service du collectif ?

18h30 : clôture des votes pour la meilleurs vidéo sur le thème « Prendre soins des équipes »

20h00 - 00h00 : Soirée des professionnels du pluripro - COMPLET



SAMEDI 23 MARS

8h30 - 9h00 : Accueil

AVEC INSCRIPTION PRÉALABLE*

CONFÉRENCE AU CHOIX. 09H00 - 10H30

BARTHEZ

19. La qualité, un engagement collectif

JOFFRE 1

18. Sport santé, le collectif en mouvement !

ANTIGONE 3

14. Le médiateur en santé : un nouveau membre du collectif

EINSTEIN

08. Comment animer ou réanimer son projet de santé ?

BERLIOZ

04. Eco-responsabilité en équipe : protéger la santé globale face au dépassement des limites planétaires

RONDELET

03. Le partenariat en Santé avec les usagers : transformer l'essai !

ANTIGONE 1

02. Communiquer pour une maison de santé : entre création de sens et réponse aux enjeux de fonctionnement

10h30 - 11h00 : Pause café

10h35 - 10h55 : Agora - intervention KPMG

BERLIOZ

PLÉNIÈRE 3. 11H00 - 12H15

JOUONS LA COLLECTIF AVEC LES ÉLUS ET LES INSTITUTIONS

BON À SAVOIR

Les plénières et conférences seront en replay !

Tous les participants aux Rencontres bénéficieront d'un code d'accès à ViewR, notre plateforme de rediffusion.



* les inscriptions aux conférences se font via la plateforme d'inscription accessible via <https://www.avecselequipes.fr>

6

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

9h - 10h

Assemblée générale de la FémasIF

10h - 10h30

Accueil et pause café

10h30 - 11h15

Temps collectif
et ouverture de la journée

11h15 - 11h30

Circulation dans les stands

11h30 - 13h

Ateliers série 1

13h - 14h

Repas et circulation dans les stands

14h - 15h

Temps convivial et symposium

15h - 16h30

Atelier série 2

16h30 - 16h45

Circulation dans les stands

16h45 - 17h

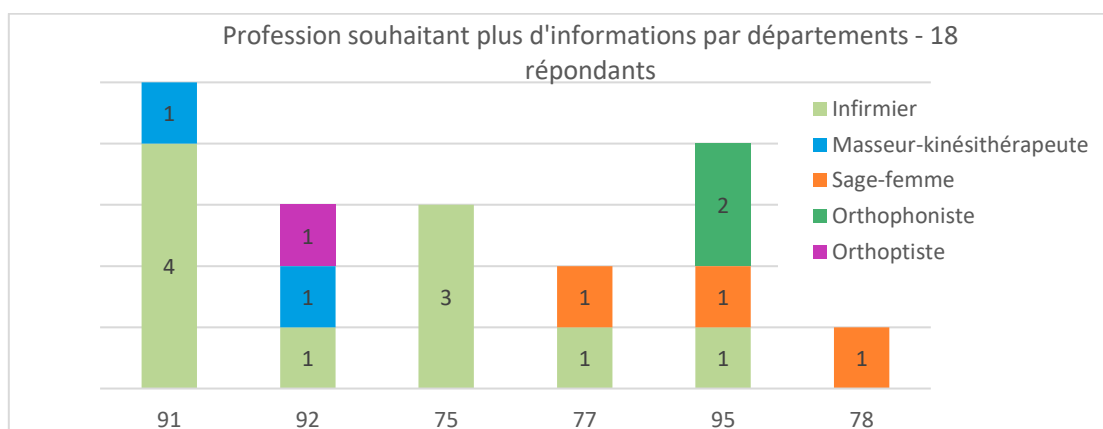
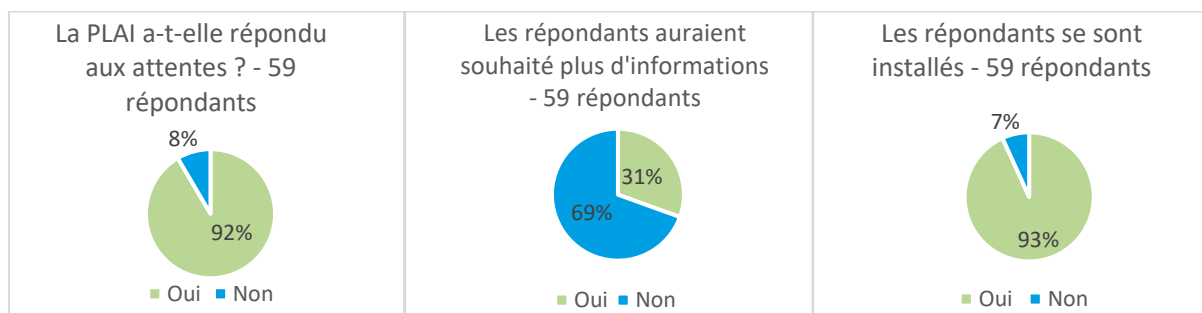
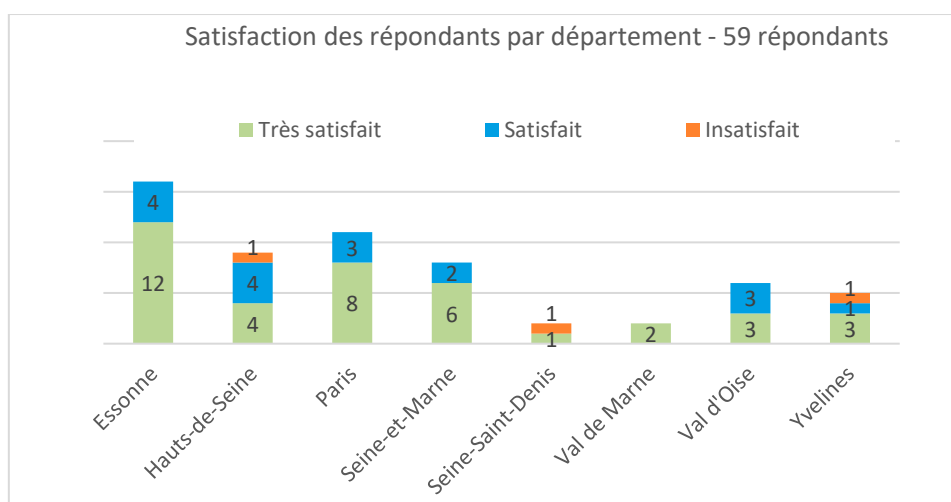
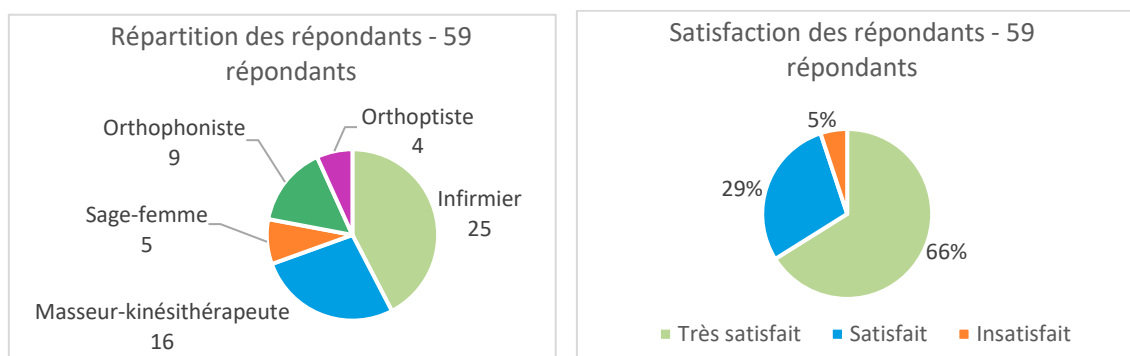
Clôture de la journée



Programme

9h30 - 10h00	Accueil
10h00 - 11h00	MATINÉE : DEDIEE AUX PORTEURS DES CPTS <i>Ouverture de la matinée par les CPTS Grand Versailles et Sud Yvelines</i> Ateliers thématiques - au choix • Adhésion et mobilisation des professionnels de santé • Méthodologie d'une action pluriprofessionnelle • La vie interne de la CPTS : gouvernance, salariés et adhérents
11h10	Plénières avec la CPAM et l'ARS des Yvelines
12h00 - 13h30	Déjeuner sur inscription - Stands thématiques accessibles pour des échanges
13h30 - 14h30	APRÈS-MIDI : OUVERT AUX PARTENAIRES DES CPTS <i>Modérateur des échanges : M. Lossent, Journaliste et animateur de débat</i> Table-Ronde Institutionnelle • M. Larcher, Sénateur des Yvelines et Président du Sénat • M. Rousseau, Député des Yvelines (7ème circonscription) • Mme Matillon, Maire de Rambouillet • Mme Alomar, Directrice de la CPAM des Yvelines (<i>représentée par Mme Martin-Moussu, Directrice de l'accompagnement des professionnels de santé</i>) • M. Kieffer, Directeur de la Délégation Départementale de l'ARS des Yvelines • Dr Carré-Crétois, Présidente de la CPTS Sud Yvelines • Dr Macieira, Président de la CPTS Grand Versailles • Dr Prudhomme, Président de l'APTA 78
14h30 - 16h00	Table-Ronde sur les projets des CPTS - Présentations et échanges Accès aux soins • Téléconsultation assistée par une IDEL avec mallette connectée - CPTS Sud Yvelines • Aide à la recherche d'un médecin traitant - CPTS Nord Est 78 Parcours - Accompagnement des patients, des parents et des enfants • Ateliers café-poussette sur la périnatalité - CPTS Yvelines Ouest • Addiction aux écrans des jeunes de 0 à 12 ans - CPTS Boucle de Seine • Parcours Ville-Hôpital gériatrie - CPTS 78 Nord Porte de Normandie / CH François Quesnay Attractivité territoriale et Interconnaissance entre les professionnels • Micro-stages pour les étudiants et les adhérents - CPTS Seine et Forêts
16h00 - 16h15	Pause
16h15 - 17h45	Santé Mentale - La réponse organisée d'un territoire pour les patients et les soignants <i>Plusieurs témoignages - Format tables-rondes</i> • Projet Sésame - Soins collaboratifs pour la prise en charge de la dépression <i>Dr de Bastard - APTA 78, Dr Duval-Cattaneo - Maison Santé Chevreuse, Dr Gayraud - CPTS Grand Versailles, Julie MARTIN - IDEC Sésame, Dr Mallat - CPTS Seine et Forêts, Johanna Couvreur - QUARTET Santé</i> • Partenaires en santé mentale et priorité départementale <i>Dr Cortes - PTSM Nord, Pr Passerieux - PTSM Sud, Dr Certain - CPTS Val de Seine, Pr Urbain - CPTS Saint-Quentin-en-Yvelines, Mmes Lopes & Rodriguez - Fondation Falret, Mme Vendeville - UNAFAM</i> • Les CPTS : Plusieurs approches au bénéfice de la santé des soignants <i>Dr Mallat, Mme Hassoun - CPTS Seine et Forêts : Mise en place de supervisions</i> <i>Dr Carré-Crétois, Mme Pascual- CPTS Sud Yvelines : Santé des Soignants</i>
17h45	Cocktail convivial de clôture

Annexe IV – Résultat de l'enquête de satisfaction des PLAI



Annexe V – Plaquette d'information sur l'Expérimentation ROR 78








CAMPAGNE DE PEUPLEMENT DU ROR* SUR LE TERRITOIRE NORD YVELINES

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES ET SAGES-FEMMES

**IDENTIFIER LE BON PROFESSIONNEL SUR LE BON TERRITOIRE
ANTICIPER L'ORIENTATION ET LA COORDINATION**

Se rendre identifiable
Décrire son **activité** de manière détaillée sur le répertoire opérationnel des ressources régional permet d'être identifié par l'ensemble des professionnels de santé.

Partager ses coordonnées
Le ROR permet de partager et d'obtenir les **coordonnées** d'un confrère ou une collègue ayant pris en charge un patient par le passé, ou encore d'un médecin ayant réalisé un acte chirurgical en l'absence de compte-rendu fourni par le patient...

Mieux orienter ses patients
Le ROR permet de rechercher une **offre** pratiquée par un confrère ou une collègue, ou bien un **équipement**. Cela permet de déterminer la meilleure orientation entre les professionnels libéraux et les établissements portant cette offre.

COMMENT COMPLÉTER MON OFFRE SUR LE ROR ?



- 1 - Connectez-vous au [ROR](#)
- 2 - Décrivez finement votre offre sur le ROR
- 3 - Votre offre et celle des professionnels du territoire est consultable via le portail ROR et Maillage 78

COMMENT NOUS CONTACTER ?

 06 26 65 37 92 -
  cdm.experor-78@aiuf.fr

Si besoin, inscrivez-vous à un [webinaire](#) pour être accompagné

* Répertoire Opérationnel des Ressources Île-de-France

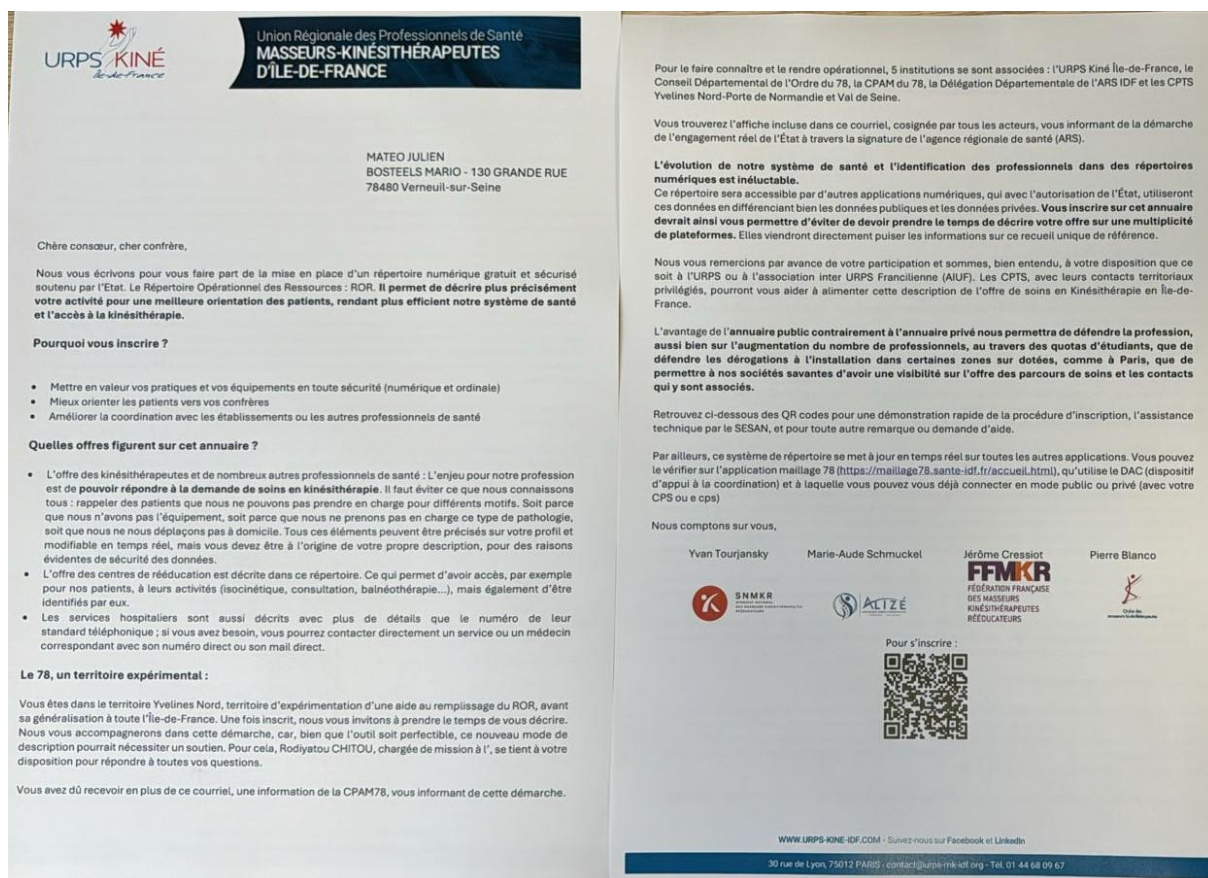









Annexe VI – Courrier sur l'expérimentation ROR à destination des Kinésithérapeutes du 78



Annexe VII – Liste des informations renseignées dans le ROR, visibles du grand public et des professionnels de santé : résultat du SESAN

Une fois publiées, quelles informations sont visibles par qui ?

ROR-IF
Répertoire Opérationnel des
Ressources Île-de-France

Informations
nationales
RPPS/AMELI

Non offre

Contacts

Horaires

GRAND PUBLIC

PROFESSIONNELS

GRAND PUBLIC

PROFESSIONNELS

	GRAND PUBLIC	PROFESSIONNELS
Nom et prénom	✓	✓
Adresse Messagerie Sécurisée de Santé	✓	✓
Secteur de conventionnement et acceptation carte vitale	✓	✓
Âge minimum/Âge maximum patientèle	✓	✓
Activités opérationnelles (Orientations d'exercice)	✓	✓
Actes spécifiques réalisés en cabinet (Spécificités de pratique)	✗	✓
Actes spécifiques réalisés hors cabinet (Spécificités de pratique réalisées en établissement)	✗	✓
Équipements spécifiques (Types d'équipements et nombre)	✗	✓
Compétences spécifiques (Applitudes supplémentaires du professionnel ou autres professionnels en collaboration régulière)	✗	✓
Modalités d'accueil (Modes de prise en charge du patient : téléconsultation, visite à domicile...)	✓	✓
Zone d'intervention (Communes incluses dans le périmètre de la visite à domicile)	✓	✓
Commentaires (Champ de texte libre)	✓	✓

Téléphone du standard, Fax du standard, téléphone de prise de rendez-vous	✓	✓
Téléphone professionnel (Pour échanges entre professionnels)	✗	✓
Téléphone d'urgence	✗	✓ (accès limité)
URL/liens vers le site de prise de RDV	✓	✓
URL/Lien de téléconsultation	✓	✓
URL/Lien de téléexpertise	✗	✓
URL/Liens utiles : site internet, Facebook, X	✓	✓
Adresse Messagerie Sécurisée de Santé	✓	✓
Adresse email de prise de rendez-vous	✓	✓
Autre adresse email	✗	✓
Planning	✓	✓

sesan

CONCEPTION GIP SESAN (DERNIERE MAJ DEC. 24)

Annexe VIII – Programme de la journée nationale de l'URPS Pharmaciens



08h30	Accueil et visite des stands
09h00	Ouverture (Dr Renaud NADJALI, Dr Delphine CHADOUTAUD, URPS Pharmaciens Ile-de-France ; M. Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins ARS Île-de-France)
09h15	Connaître le passé pour prévoir l'avenir (Pr Olivier LAFONT, Docteur en pharmacie, Président de la Société d'histoire de la pharmacie)
09h45	Enjeux et tensions d'un nouveau modèle officinal (Dr Etienne NOUGUEZ, Docteur en sociologie, chargé de recherche au CNRS et enseignant à Sciences Po)
10h10	Comment améliorer l'apport du pharmacien dans la contraception (Dr Sophie RIVIÈRE, Gynécologue médical et obstétrique à Paris)
10h35	Pause et visite des stands
10h50	L'officine : porte d'entrée dans le parcours vaccinal. Exemple des vaccins du voyageur (Dr Renaud BOURDIN, pharmacien d'officine à Narbonne)
11h15	Pourquoi l'ARNm est un espoir pour la médecine de demain ? (Pr Etienne BROCHOT, Professeur de Virologie - Praticien Hospitalier Centre de Biologie Humaine-CHU AMIENS)
11h45	« L'attitude gagnante » pour vacciner contre le papillomavirus (Pr Lucia ROMO, Psychologie clinique, APHP, Université Paris Nanterre et Pr Oulmann ZERHOUNI, Psychologie sociale, Universités de Rouen et Paris Nanterre)
12h15	Table ronde : Perspectives pour l'officine (Dr Pierre-Olivier VARIOT, Président de l'USPO ; Dr Philippe BESSET, Président de la FSPF ; Dr Bertrand DE ROCHAMBEAU, Vice-président de l'URPS Médecins Île-de-France)
12h40	Pause déjeuner et visite des stands
14h00	ATELIERS (4 x 20 min)
	1- L'usage de l'algorithme décisionnel de mesVaccins.net (Pr Jean-Louis KOECK, Professeur agrégé du Val-de-Grâce, Fondateur de MesVaccins.net)
	2- Nouvelles missions du pharmacien en matière de dépistage (angine, cystite, VIH, infections respiratoires...) (Dr Akli BOUAZIZ, Directeur scientifique chez AAZ & Nephrotek)
	3- Santélien, la nouvelle solution numérique de coordination des parcours de santé (Mme Christelle PUIBARAUD, Directrice Projet Santélien SESAN)
	4- Comment convaincre au comptoir ? Mise en pratique HPV (Pr Lucia ROMO, Psychologie clinique, APHP, Université Paris Nanterre et Pr Oulmann ZERHOUNI, Psychologie sociale, Universités de Rouen et Paris Nanterre)
15h30	Pause et visite des stands
15h45	Vers de nouvelles stratégies vaccinales en 2024 chez les sujets âgés ? (Dr Marie LACHÂTRE, médecin infectiologue Hôpital Necker et Hôpital Cochin à Paris)
16h10	L'entretien motivationnel, un outil pour lever les freins et les réticences ? (Dr René MAAREK, Pharmacien addictologue, élu URPS Pharmaciens IDF, Président de l'UPRP et Président d'ADEEM - Association pour le développement et l'enseignement de l'entretien motivationnel)
16h35	Maladie rénale chronique. Rôle pivot du pharmacien (Dr Xavier BELENFANT, Néphrologue, président Rénif-Association Régionale de Néphrologie d'Ile-de-France)
17h00	Questions et réponses, clôture de la journée Visite des stands - Fin de la journée

ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles

L'ACI est l'accord conventionnel interprofessionnel qui permet aux professionnels de santé exerçant dans une structure d'exercice coordonnée (MSP mono ou multisites) et qui sont organisés sous la forme juridique de la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoire) de pouvoir bénéficier d'une rémunération collective, pour leurs actions communes et leur travail en coordination (ex : réunions de concertation pluriprofessionnelle, utilisation d'un système d'information partagé, mise en œuvre de protocoles pluriprofessionnels, etc.).

Entrée en vigueur en avril 2017, il a été renouvelé en 2022 (pour une durée de 5 ans), l'ACI a permis de pérenniser le financement des MSP mono ou multisites.

ACI : Accord Conventionnel Interprofessionnel relatif aux communautés professionnelles territoriales de santé

Cet ACI a été signé le 20 juin 2019 pour une durée de 5 ans. Il vise à accompagner les professionnels de santé d'un territoire pour qu'ils travaillent de manière plus coordonnée, puissent apporter des réponses aux besoins de la population et améliorent leurs conditions d'exercice au quotidien. Cet accord assigne aux CPTS 3 missions prioritaires :

- favoriser l'accès aux soins (faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer l'accès aux soins non programmés en ville)
- structurer les parcours des patients
- agir dans le champ de la prévention

Et 2 missions complémentaires :

- Mettre en place des démarches qualité et de pertinence des prises en charge
- Prendre des mesures au service de l'attractivité du territoire pour encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé (développer les stages, etc.).

A l'instar de l'ACI relatif aux MSP, cet accord permet aux professionnels impliqués dans la CPTS de bénéficier d'un financement conventionnel pérenne.

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

L'ACOSS est la caisse nationale des URSSAF. Elle agit au service des branches du régime général de la Sécurité sociale.

La branche recouvrement assure une mission d'intérêt général : le pilotage de la collecte des cotisations et leur redistribution destinées à garantir le financement du modèle social français.

Les cotisants bénéficient d'une plate-forme de services qui assure la conversion des activités économiques en droits sociaux et contribue à la réduction des inégalités.

AIS : Agence de l'Innovation en Santé

L'AIS a été créée fin 2022 par l'ARS. Elle est constituée de 15 personnes qui accompagnent les projets innovants de toute la France. L'AIS est rattachée à la première ministre et est en liens étroits avec le ministère de la santé, le ministère de la recherche, le ministère de l'industrie.

AMIF : Association des Maires d'Ile-de-France

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, chargées de mettre en œuvre la politique de santé en région. Créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, elles remplacent les anciennes

Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) ainsi que d'autres institutions dont elles reprennent tout ou parties des attributions (DRASS, DDASS, URCAM, CRAM, etc.).

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Une CPAM est un organisme qui assure les relations de proximité avec les ayants droit de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et exerce une mission de service public. Elle est gérée par la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS). Il existe une CPAM par départements et régions d'outre-mer (DROM).

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Créées par la loi du 26 janvier 2016, les CPTS sont l'association de professionnels de santé de premier et second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. L'objet des CPTS n'est pas seulement d'améliorer la prise en charge de la patientèle des acteurs qui la compose (ce qui est le cas des ESP), mais également de répondre aux besoins de santé d'une population. On parle donc de « responsabilité populationnelle » des CPTS. Elles se distinguent également des ESP par l'étendue plus importante de leur territoire d'intervention. Ainsi, une CPTS peut comprendre plusieurs ESP.

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouvert à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Cette instance consultative vise à aider l'ARS dans ces prises de décisions. Elle rend des avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des droits des usagers. Elle peut également organiser des débats sur les questions de santé de son choix.

CSDU : Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers de la CRSA

Cette commission élabore un rapport annuel sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

CSOS : Commission Spécialisée « Organisation des Soins » de la CRSA

Cette commission a spécifiquement la charge de formuler des avis sur la politique en matière d'implantation et de financement de l'offre de soins sur le territoire régional, en particulier sur les volets hospitaliers et ambulatoires.

Elle est consultée par l'ARS sur :

- Les demandes d'autorisation et de renouvellement
- La politique en matière d'implantation et de financement de structures
- Les actions visant au maintien de l'activité et l'installation de professionnels de santé dans les territoires
- L'organisation et l'adéquation aux besoins de la population de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et du transport sanitaire.
- La création d'établissements publics de santé (autres que nationaux) et des groupements de coopération sanitaire (GCS).

CSP : Commission Spécialisée « Prévention » de la CRSA

Cette commission spécialisée est chargée de formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

CTS : Conseil Territorial de Santé

Dans chaque territoire de santé d'Ile-de-France (correspondant aux 8 départements franciliens), le Directeur général de l'ARS a constitué des Conseils territoriaux de santé, composé de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers, etc.). Leur mission principale consiste à mettre en cohérence les projets qu'elle porte avec le Projet Régional de Santé. Les thèmes abordés en CTS peuvent être très divers et dépendent des spécificités de chaque territoire.

FémasIF : Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Ile-de-France

La FémasIF représente la FFMPS en région Ile-de-France. A l'échelon régional, la FémasIF :

- Apporte son expertise aux ESP (regroupées ou non en MSP) dans leur constitution, leur développement et leur participation aux projets de santé publique locaux et territoriaux.
- Apporte son soutien aux ESP qui participent aux nouvelles organisations territoriales des soins, comme les CPTS, et pour tout projet qu'elles souhaitent y développer.
- Représente des ESP, MSP et ESP engagées dans une CPTS
- Promeut l'enseignement et la formation pluriprofessionnelle, la valorisation des compétences lors des formations initiales et continues des professionnels de santé, l'évaluation des pratiques, la démarche qualité au sein des ESP et des MSP.

FIR : Fonds d'Intervention Régional

Le FIR finance des actions et des expérimentations validées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en faveur de : la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Les MSP sont des lieux de regroupement de professionnels de santé libéraux, assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales. Elles se distinguent des cabinets de groupe par l'existence d'un projet de santé auquel participent tous les professionnels de santé de la MSP.

De nombreuses ARS proposent des aides à la création de MSP (financement d'études de faisabilité, d'une partie des travaux d'aménagement, d'équipements collectifs, etc.). Pour en bénéficier, les professionnels de santé doivent respecter un cahier des charges national. Il existe deux types de MSP, les MSP dites monosites, où l'ensemble des professionnels de santé exercent dans les mêmes locaux, et les MSP dites multisites, qui rassemblent des professionnels n'exerçant pas tous dans un même lieu.

PLAI : Permanence Locale d'Aide à l'Installation

Organisées tous les mois dans chaque département francilien, ces permanences visent à conseiller les professionnels de santé ayant un projet d'installation libérale. Elles rassemblent sur un même lieu les principaux interlocuteurs intervenants dans le parcours d'installation de tout professionnel : délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

Les URPS sont des associations loi 1901, créées par la loi HPST du 1^{er} juillet 2010, qui rassemblent les professionnels de santé libéraux conventionnés. Dans chaque région, il existe 10 URPS représentant 10 professions libérales (biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes).

Les URPS des professions disposant d'un effectif de professionnels supérieur à 20 000, organisent des élections tous les 5 ans. Les syndicats des différentes professions présentent une liste, et chaque professionnel libéral vote pour la liste qu'il souhaite voir représenter sa profession au sein de l'URPS.

Les URPS représentant moins de 20 000 professionnels libéraux, voient leurs représentants désignés par les organisations syndicales.